

Impôt des sociétés

ECB3004 - NDRN_

Domaine : **Sciences juridiques** Grade académique : **Bachelier en droit - Namur**
Niveau de certification : **6 Cycle : Premier Cycle** Année académique : **2026-2027 (Q1)**

CRÉDITS ECTS 4		VOLUMEHoraire 48 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS <i>Aucun</i>	
IMPLANTATION Département économique de Namur	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Benoît Dujardin	RESPONSABLE DE L'UE Alexandre PIRET	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Alexandre PIRET

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
IE-Droit	3	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'unité d'enseignement fait partie du programme, B3.

Elle contribue au profil d'enseignement de Bachelier en Droit en développant plus particulièrement les acquis d'apprentissage terminaux suivants :

S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

- Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe

- Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.

Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit

- Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique
- Effectuer des recherches juridiques sur différents formes de supports
- Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue.

Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

- Situer son action dans le contexte des faits, des institutions socio-économiques et politiques et des publics concernés
- Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit
- Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion
- Développer un esprit de synthèse

S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

- Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion

Compétences génériques liées aux enjeux des transitions

- Identifier une ou plusieurs situations problématiques relatives aux enjeux de la transition (sensibilisation)
- Expliquer les causes/conséquences, les freins/leviers, les défis, etc., liés à ces enjeux (vision systémique du problème et des interactions)

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

- L'étudiant doit être capable de traiter des informations multiples pour les introduire dans un système cohérent afin d'atteindre un résultat.
- Il s'agit en pratique de traiter sur le plan comptable des opérations effectuées par une société (exemples : achat, vente, amortissement, dépenses diverses, etc), de déterminer sur base des informations comptable, de lui donner une affectation déterminée et de dresser le bilan de la société à la fin de l'exercice comptable.
- A la suite de ce travail préliminaire, l'étudiant doit être capable de compléter déclaration fiscale et de calculer l'impôt.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette UE vise à rendre l'étudiant capable de traiter, sur le plan comptable et fiscal, les opérations réalisées par une société (achats, ventes, amortissements, dépenses diverses, dividendes, etc.) afin d'en déterminer le résultat comptable puis le résultat fiscal. L'étudiant apprend à identifier les bénéfices réservés imposables et exonérés, à repérer les dépenses non admises, à traiter les opérations de déduction et à établir la base imposable de la société. Il doit ensuite être en mesure de compléter une déclaration fiscale à l'impôt des sociétés et de calculer l'impôt dû, en s'appuyant sur le Code des Impôts sur les Revenus et son Arrêté Royal d'exécution. L'UE mobilise ainsi les savoirs juridiques et comptables propres au bachelier en droit, la rigueur méthodologique et l'esprit de synthèse nécessaires pour situer ces opérations dans leur contexte socio-économique.

CONTENU

1. INTRODUCTION (droit fiscal et droit comptable - déclaration fiscale à l'I Soc)
2. LE RESULTAT FISCAL
 - a) les bénéfices réservés (imposables et exonérés)
 - b) les dépenses non admises
 - c) les dividendes
3. OPERATIONS DE DEDUCTION ET BASE IMPOSABLE
4. CALCUL DE L'IMPOT

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- A consulter éventuellement pour approfondir ses connaissances : FISCONET (banque de données fiscales du SPF Finances)

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ADRN3004 — Impôt des sociétés	1. Syllabus mis à disposition par l'enseignant 2. Exercices pratiques 3. Code des Impôts sur les Revenus et Arrêté Royal d'exécution du Code des Impôts sur les Revenus.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ADRN3004 — Impôt des sociétés	48 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ADRN3004 — Impôt des sociétés	Cours magistral + exercices à préparer individuellement et corrigés collectivement Le cours sera donné de septembre à décembre en sessions live (présentiel) pour 80% du temps ; les autres 20% sont des sessions asynchrones, éventuellement accompagnées d'une session Team.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Sans objet : cette unité d'enseignement ne compte qu'une seule activité d'apprentissage.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée : non.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

L'UE ne comporte qu'une seule activité d'apprentissage, « Impôt des sociétés », dont l'évaluation repose intégralement (100%) sur un examen écrit. En première session (septembre-janvier), la note finale de l'UE correspond donc à la note obtenue à cet examen écrit de janvier, pondéré à 100%. En cas d'échec, la seconde session se déroule selon les mêmes modalités que l'examen de janvier (examen écrit, pondération 100%). La note finale de l'UE, exprimée sur 20, est donc directement celle de l'examen unique ; cette UE pèse pour une pondération-jury de 80 et représente 4 crédits ECTS dans le programme.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ADRN3004 — Impôt des sociétés	Septembre - Janvier : Examens — l'examen de janvier est un examen écrit, pondération : 100% Deuxième session : Examens — l'examen de seconde session se déroulera selon les mêmes modalités que l'examen de janvier, pondération : 100%

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.